

Neuchâtel, le 9 septembre 2022

Communiqué de presse

Révision du Code de procédure civile : il ne faut pas perdre les objectifs initiaux de vue

Les juges ont l'obligation de traiter les procédures judiciaires de manière efficace. Les justiciables doivent obtenir rapidement une solution ou une décision dans les situations conflictuelles. Cela vaut tout particulièrement pour les procédures qui impliquent une charge personnelle. Le projet de révision du Code de procédure civile suisse tel qu'il est présenté aujourd'hui ne remplit pas suffisamment son objectif, à savoir "l'amélioration de la praticabilité et de l'application du droit". Au cours des débats parlementaires, le projet a subi de vastes modifications qui allongent inévitablement les procédures (et les rendent également plus coûteuses). Cela vaut en particulier pour l'élargissement des possibilités d'introduire de nouveaux faits dans la procédure, pour l'extension considérable de la maxime inquisitoire ainsi que pour la prolongation des délais de recours dans les procédures incidentes, qui sont généralement urgentes. L'Association suisse des magistrats soutient les objectifs de la révision. Leur dilution devrait être à nouveau corrigée lors de la procédure d'élimination des divergences.

Contacts:

Nora Lichti Aschwanden, lic. iur. Oberrichterin, Hirschengraben 15, 8021 Zürich,
Tel. 044 257 94 02 eleonora.lichti@gerichte-zh.ch

Klaus Vogel, lic. iur. Bezirksrichter / Ersatzoberrichter, Wengistrasse 28, 8004 Zürich,
Tel. 044 248 21 99, klausvogel@gerichte-zh.ch

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)

Fondée en 1969, l'ASM compte aujourd'hui plus de 600 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.

Présidente: Marie-Pierre de Montmolin, juge cantonale, Tribunal cantonal, Rue du Pommier 1, Case postale 3174, 2000 Neuchâtel,
Tél. 032 889 61 60, Marie-Pierre.deMontmolin@ne.ch

Sekretariat: lic. iur. Ursula Morf, Kirchstrasse 19, 8414 Buch am Irchel, 052 318 23 86, info@svr-asm.ch
Website: www.svr-asm.ch